

GUIDE POUR AGIR

Comment CHERCHER un emploi à L'INTERNATIONAL



J'ORGANISE MA RECHERCHE



Avec le soutien du Fonds social européen

Chercher un emploi à l'international...

Donner une dimension européenne ou internationale à vos projets professionnels peut être un bon moyen :

- d'approfondir vos compétences professionnelles et personnelles,
- de développer des aptitudes de mobilité, d'adaptabilité, d'autonomie,
- de devenir ainsi plus efficace dans vos démarches envers les employeurs et de mieux répondre à leurs attentes,
- de trouver ou retrouver un emploi.

Comment s'y prendre?

Réussir un projet de cette nature suppose de se poser un certain nombre de questions :

- quelles démarches dois-je accomplir pour réaliser mon projet de mobilité ?
- comment dois-je organiser ma recherche d'emploi ?
- où puis-je m'informer ?

En reprenant pas à pas toutes les questions posées par la mobilité, ce guide doit vous permettre :

- d'établir votre projet professionnel de mobilité en connaissant et structurant chronologiquement les démarches à entreprendre.
- de préparer votre recherche d'emploi au sein de l'Espace Economique Européen* ou dans un pays hors E.E.E. avant votre départ.

*L'Espace Economique Européen regroupe les quinze pays membres de l'Union Européenne et trois pays de l'AELE (Association Economique de Libre-Echange), Islande, Liechtenstein et Norvège.

Ce guide VOUS PROPOSE

- d'identifier les démarches à accomplir pour mettre en œuvre votre projet,
- de préciser les points sur lesquels vous devrez recueillir des informations et des conseils pour organiser votre recherche d'emploi à l'étranger.

En fin de guide, vous pourrez faire le point sur votre démarche.

Définir votre projet de mobilité	4
Evaluer vos besoins	5
S'informer sur la libre circulation des travailleurs en Europe	6
Connaître le pays d'accueil	7
Connaître les démarches et conditions d'accès à l'emploi	8
Organiser votre recherche d'emploi	12
Les erreurs à éviter	13
Les sept règles d'or	14
L'essentiel à retenir	15
Faites le point	17
Quelles conclusions en tirez-vous ?	18

Définir votre PROJET DE MOBILITÉ

Travailler dans un autre pays peut être une source d'enrichissement personnel et professionnel.

Le contact avec une culture et des pratiques professionnelles différentes développe des savoir-faire et des savoir-être qui favorisent les capacités d'adaptation à l'environnement social, économique et professionnel.

Cependant, avant d'engager les préparatifs de départ, il est essentiel de faire le point sur votre projet professionnel :

- vos connaissances,
- vos savoir-faire,
- vos intérêts, motivations et attentes.

1 Ce travail vous permettra de réfléchir sur :

- ce que vous avez fait et voulez faire,
- ce que vous savez faire et ce que vous aimeriez faire.

► Pour vous aider sur ce sujet, consultez les Guides pour agir de l'ANPE :

« Comment identifier ses savoir-faire et ses qualités »

« Comment élaborer des projets professionnels »

2 Vous vous interrogerez ensuite sur :

- la destination,
- les démarches à entreprendre.

Avant de partir ÉVALUER VOS BESOINS

Il vous faut identifier les besoins nécessaires à la réalisation de votre projet professionnel.

Ils peuvent être de nature :

- professionnelle (nécessité de qualification complémentaire, manque d'expérience du métier et de l'entreprise)
- linguistique (lacunes dans le langage courant ou professionnel)
- culturelle (méconnaissance du pays, de sa culture).

Vous pourrez répondre à ces besoins :

- en suivant une formation linguistique ou un stage professionnel avant de partir.

– en utilisant toutes les sources documentaires sur le pays : documents écrits ou audiovisuels, personnes ressources, notamment le réseau des Espaces Emploi International (réseau commun de l'ANPE et de l'OMI) et particulièrement les conseillers EURES (de l'ANPE, de l'OMI et de l'APEC) pour les pays de l'E.E.E. ou auprès du centre d'information sur l'Europe : Source d'Europe, 1 parvis de la Défense, 92800 Puteaux, qui propose des brochures gratuites.

- en effectuant un séjour de prise de contact avec le pays (programmes européens, stages professionnels, chantiers de jeunes...).

SITES INTERNET CONSEILLÉS

- Espaces Emploi International : www.emploi-international.org
- Source d'Europe : www.info-europe.fr
- Eures : www.europa.eu.int/comm/employment_social/elm/eures
- ANPE - Sites utiles à l'étranger : www.anpe.fr/anpe/site_utile/partet.jsp
- OMI - Rubrique Expatriation : www.omi.social.fr (Office des Migrations Internationales)
- APEC - Rubrique International : www.apec.asso.fr

S'INFORMER SUR LA LIBRE CIRCULATION des travailleurs en Europe

Le droit fondamental de libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté est régi par plusieurs textes fondateurs de l'Europe : articles 48 et 49 du Traité de Rome (1958), et règlement CEE N° 1612/68 du Traité de Maastricht. Il est important de s'informer sur les conditions particulières qui sont liées à l'emploi dans la Communauté.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

– Les conditions de séjour et de circulation des travailleurs dans l'Espace Economique Européen :

Tous les citoyens peuvent circuler librement dans la communauté européenne pendant trois mois. Au-delà, le droit de séjour est soumis à certaines obligations. Les Etats membres accordent le droit de séjour aux ressortissants des autres Etats membres à condition qu'ils disposent pour eux-mêmes et pour leur famille (conjoint, descendants à charge, ascendants) d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques et de ressources suffisantes pour éviter qu'ils ne deviennent, pendant leur séjour, une charge pour l'assistance sociale du pays d'accueil (Directive 90/364 CEE du Conseil du 28 juin 1990).

– La libre circulation pour rechercher un emploi :

Les demandeurs d'emploi indemnisés par les ASSEDIC peuvent, sous certaines conditions, demander un transfert de leurs droits pendant 3 mois, dans le pays de leur choix au sein de l'Espace Economique Européen, pour y rechercher un emploi.

CONNAÎTRE

le pays d'accueil

Vous informer sur le pays d'accueil est l'une des premières démarches à effectuer

1 Documentez-vous sur la situation locale du marché de l'emploi

- ─ Les tendances du marché du travail
- ─ Les secteurs d'activité
- ─ Les déficits éventuels de main-d'œuvre
- ─ Les besoins nouveaux des entreprises
- ─ Les modes de recrutement

Vous trouverez ce type de renseignements dans des annuaires spécialisés (type Kompass), auprès de la Maison des Français de l'Étranger, auprès des Postes d'Expansion Économique, généralement implantés dans les ambassades, des services Emploi des Consulats de France, des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres des Métiers. L'ANPE et l'OMI ont regroupé leurs services pour la mobilité internationale au sein du réseau des Espaces Emploi International (EEI). La tête de réseau est l'Espace

Emploi International de Paris, situé 48 bd de la Bastille 75012 Paris, où les conseillers à l'international sont répartis par zones géographiques (Espace Économique Européen, Amériques, Asie-Pacifique-Océanie, Afrique, Proche et Moyen Orient). De plus, en ce qui concerne l'Espace Économique Européen, les services spécialisés de l'emploi disposent du réseau EURES (European Employment Services) animé par des conseillers Eures, intégrés au dispositif des EEI pour l'ANPE et l'OMI, qui recueillent et mettent à la disposition du public des informations, des conseils, des prestations et des outils spécifiques pour vous aider dans cette recherche de renseignements.

2 Informez-vous sur l'environnement social et culturel

Vous documenter sur les habitudes, les modes de vie et de travail et les usages en matière d'emploi vous permettra d'identifier et de mieux prendre en compte les différences sociales et culturelles et d'éviter malentendus ou incompréhensions.

SITES INTERNET CONSEILLÉS

- ─ Espaces emploi International : www.emploi-international.org
- ─ Eures : www.europa.eu.int/comm/employment_social/elm/eures
- ─ Maison des Français à l'étranger : www.expatries.org

CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'ACCÈS à l'emploi dans le pays d'accueil, les démarches et documents nécessaires

I La reconnaissance de vos qualifications et de vos diplômes dans le pays d'accueil **Dans l'E.E.E.**

C'est la procédure par laquelle est reconnue, au sein de l'Espace Economique Européen, la possibilité d'exercer une profession dans un autre pays que le sien. L'exercice de certaines professions est soumis à une réglementation et à des conditions de diplômes précises. La reconnaissance des qualifications et des diplômes est très variable selon les professions et les Etats. Le réseau communautaire des centres NARIC, Centres Nationaux d'Information sur la Reconnaissance Académique des Diplômes, est mis en place dans chaque pays de l'Espace Economique Européen pour faciliter vos démarches.

Pour plus d'informations :

Ministère de l'Éducation nationale
Délégation aux relations
internationales et à la coopération
Bureau B3
110 Rue de Grenelle
75357 Paris cedex 07
Vous pouvez également consulter le
site du Ministère de l'Éducation
Nationale, rubrique International :
www.education.gouv.fr/int/euro6b.htm
et le site Euroguidance :
www.euroguidance-france.org/

Hors E.E.E.

Il n'existe pas de système international de reconnaissance des diplômes en dehors de l'Espace Economique Européen. Dans tous les pays, il existe des professions dont l'accès est réglementé, voire interdit. Il faut donc directement se renseigner dans le pays de destination.

Pour les professions libérales (architecte, médecin, expert-comptable, etc.), il est conseillé de se renseigner auprès des ordres professionnels locaux. Vous pouvez trouver sur Internet les sites des ministères de l'éducation d'un certain nombre de pays.

À consulter :
www.service-public.fr, rubrique :
« Annuaire »
▶ « Sites Internet publics »
▶ « Etats étrangers ».

2 La réglementation en matière d'emploi

En France, même si le contrat de travail n'est pas écrit, la loi et les conventions collectives règlent les relations entre l'employeur et le salarié. Pour un poste à l'étranger, en revanche, peu de choses sont pré-établies et votre contrat de travail sera déterminant.

Chaque pays dispose d'une législation spécifique, en matière de travail et d'emploi et d'un Service Public de l'Emploi. Vous pouvez obtenir auprès de ce service toute information concernant la législation en vigueur.

Vous pouvez consulter sur internet les sites des ministères de l'emploi d'un certain nombre de pays.

3 Le contrat de travail

Dans l'E.E.E.

Lorsque la relation de travail est soumise à la législation d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen, les directives communautaires rendent obligatoire la rédaction d'un contrat, décrivant l'emploi et les conditions de travail.

Hors E.E.E.

La forme du contrat de travail varie selon les pays. Par exemple, dans les pays anglo-saxons, il peut être très

court (quelques lignes uniquement). Pour certains pays, le contrat de travail peut être exigé pour l'obtention du permis de travail. Il faut donc se renseigner auprès des autorités compétentes : consulats, sites Internet des ministères des Affaires étrangères, etc.

4 La couverture sociale

Votre système de protection sociale dépendra de votre statut. Vous serez :

– **« détaché »** si votre entreprise implantée en France vous envoie dans un autre pays dans le cadre d'une mission ;

Dans l'E.E.E.

Vous restez affilié au régime français de sécurité sociale.

Hors E.E.E.

S'il existe une convention de sécurité sociale entre la France et le pays d'accueil, vous relevez uniquement du régime français de sécurité sociale. S'il n'y a pas de convention de sécurité sociale entre la France et le pays d'accueil, vous continuez à cotiser au régime français de sécurité sociale mais vous cotisez également au régime local.

– **« expatrié »** si vous êtes embauché sur place par une entreprise locale (ou française dans certains cas). Vous n'êtes plus affilié

CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'ACCÈS à l'emploi dans le pays d'accueil, les démarches et documents nécessaires

au régime français de sécurité sociale. Vous êtes affilié au régime local, avec la possibilité de souscrire une assurance volontaire.

– « **frontalier** » si vous occupez un emploi salarié dans un Etat de l'Union Européenne et résidez sur le territoire d'un autre Etat membre. Vous êtes affilié au régime de sécurité sociale du lieu d'exercice de votre activité.

Dans l'E.E.E. :

En fonction de chacune de ces situations, des formulaires spécifiques (série E 100) sont à retirer auprès de votre Caisse primaire d'assurance maladie ; ils vous permettront de faire valoir vos droits auprès des services compétents en matière de protection sociale dans le pays d'accueil.

Hors E.E.E. :

Vous pouvez vous renseigner auprès des organismes suivants :

- Caisse des Français de l'Etranger (CFE) : www.cfe.fr
- ASSEDIC : www.assedic.fr; Rubrique "Expatriés"
- GARP (Groupement des Assedic de la région parisienne) :
e-mail : expatries@garp.unedic.fr
14, rue de Mantes BP 50, 92703
Colombes Cedex - Tél.: 01 46 52 20 97
- Vous pouvez également consulter le site de l'ANPE et de l'OMI : www.emploi-international.org

5 Les prestations chômage

Dans l'E.E.E.

Sous certaines conditions, elles sont exportables pendant trois mois dans le pays d'accueil (formulaire E303).

Voir le site Internet des Assedic :

www.assedic.fr

Hors E.E.E.

L'exportation des droits est impossible.

6 Les droits en matière de retraite

A la retraite, les périodes de cotisation effectuées dans les autres pays seront prises en compte (voir rubriques « détaché » et « expatrié »).

Organisme à contacter :

CRE-IRCAFEX - Caisse de Retraite des Expatriés / Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur (retraite complémentaire)

Délégation Internationale,


4, rue du Colonel Driant,

75040 Paris Cedex 01

Tél.: 01 44 89 43 58

7 Les droits et devoirs fiscaux en France et dans le pays d'accueil

En règle générale, les impôts sont payés dans le pays où s'exerce l'activité professionnelle, mais les



situations peuvent revêtir des spécificités ou cas particuliers, notamment pour les travailleurs frontaliers.

Pour certains pays, il existe des conventions fiscales entre le pays d'accueil et la France (essentiellement pour éviter les problèmes de double imposition).

Pour plus de renseignements :
Centre des impôts des non-résidents (CINR)
9, rue d'Uzès TSA 39203,
75094 PARIS cedex 02
Téléphone standard : 01 44 76 18 00
Cellule renseignements : 01 44 76 19 00
Télécopie : 01 44 76 18 01
E-mail : cinr@dresg.net

ORGANISER

votre recherche d'emploi

1 Recherchez des offres d'emploi dans le pays d'accueil

En consultant les offres d'emploi de :

- l'ANPE et l'OMI,
- l'APEC (Courrier Cadres),
- journaux étrangers.

Vous pouvez également consulter les sites suivants :

- Minitel 3614 EMPLOI INTERNATIONAL (ANPE)
- Espaces Emploi International : www.emploi-international.org
- EURES : www.eures-jobs.com
- ANPE : www.anpe.fr
- OMI : www.omi.social.fr
- APEC : www.apec.asso.fr

2 Vérifiez l'adéquation entre l'offre et :

- votre expérience et vos compétences professionnelles,
- vos atouts, connaissances complémentaires (linguistiques, informatique, etc.).

3 Préparez votre demande d'emploi et vos entretiens

Rédigez vos C.V., lettres de candidature et préparez vos entretiens d'embauche dans les normes et la langue du pays d'accueil.

Les conseillers EURES et consultants des EEI (Espaces Emploi International) peuvent vous apporter leur appui dans le cadre de cette préparation, renseignez-vous au sein de votre ANPE sur les différents services offerts dans votre région.

Les erreurs À ÉVITER

- Vouloir partir tout de suite, sans se préparer psychologiquement, matériellement et financièrement.
- Partir « pour faire n'importe quoi ! » sans destination ni projet précis.
- Limiter les contacts à sa propre communauté.
- Penser qu'il sera plus facile de trouver un travail à l'étranger qu'en France.
- Se refermer sur ses compétences et négliger la culture professionnelle du pays d'accueil.
- Accepter des conditions de travail trop inférieures à vos aspirations ou au contraire avoir des prétentions ne coïncidant pas avec les habitudes du pays.
- Ne pas se préparer au retour, en se disant « on verra bien ».

Les sept RÈGLES D'OR

- 1** Interrogez-vous sur les motivations qui vous poussent à vous expatrier.
- 2** Faites un point sur vos compétences et donnez-vous un objectif professionnel clair.
- 3** Si vous avez des lacunes linguistiques, culturelles ou professionnelles, envisagez un ou plusieurs « séjours-contacts ».
- 4** Après avoir ciblé des entreprises, préparez votre curriculum vitae et votre entretien dans les normes du pays d'accueil.
- 5** Croisez toujours vos recherches à partir des sources françaises et de celles du pays d'accueil.
- 6** Informez-vous sur tous les aspects administratifs et légaux qui entourent votre départ, tels que votre statut, votre couverture sociale ou votre mode d'imposition.
- 7** Préparez le retour, si possible avant votre départ, notamment s'il y a lieu de négocier avec votre employeur.

L'ESSENTIEL à retenir

Chercher un emploi à l'étranger suppose de construire méthodiquement votre projet de mobilité et vos démarches de recherche d'emploi.

Ces éléments rassemblés, votre projet prend forme. Vous pouvez alors envisager les ajustements nécessaires, des informations et une formation complémentaires, un séjour pour prendre contact avec le pays d'accueil...

1 Construire votre projet suppose de :

Faire le point sur :

- vos savoir-faire et vos qualités,
- vos motivations et vos attentes.

Vous informer sur le pays d'accueil :

- les conditions de vie,
- le marché du travail,
- les conditions d'exercice (diplômes requis, types de contrat, salaire minimum...).

Prendre connaissance de votre statut

En fonction de votre statut, détaché, expatrié, frontalier, demandeur d'emploi... et du pays d'accueil, vos droits et vos devoirs varient. Il est important de vous informer sur la protection sociale, la fiscalité... qui s'appliquent à vous.

2 Préparer votre recherche d'emploi suppose de :

- Vous informer sur le marché du travail et plus précisément sur les secteurs d'activités, les entreprises du pays d'accueil.
- Vous informer sur les programmes européens et internationaux qui favorisent la formation et la recherche d'un emploi dans l'E.E.E. ou hors E.E.E.
- Réaliser des candidatures spontanées conformes aux normes en vigueur dans le pays d'accueil.
- Consulter les offres d'emploi (voir page 12).
- Préparer les entretiens...

De nombreux organismes, et notamment les EEI, peuvent vous aider dans vos différentes démarches.

L'ESSENTIEL à retenir

3 Peut-être déciderez-vous de rester sur place. Dans le cas contraire, vous devez prévoir votre retour.

Quelques points essentiels :

- Il est nécessaire de continuer à vous former et à vous informer durant votre séjour sur les évolutions techniques et économiques de votre pays d'origine.
- Informez-vous sur vos droits et obligations à votre retour (allocations, couverture sociale, régime fiscal...).
- Sachez valoriser votre expérience.

L'ensemble des renseignements concernant l'Espace Économique Européen contenus dans ce « Guide pour agir » sont repris et développés dans le « Dossier pour en savoir plus » intitulé « Chercher un emploi dans l'Espace Économique Européen », disponible dans votre ANPE.

Faites LE POINT

Vous allez bientôt partir, la décision est prise. Vous avez suivi la démarche du guide et vous vous sentez totalement préparé. Cependant, n'avez-vous rien oublié ou négligé ? La grille suivante vous permettra de récapituler l'ensemble des démarches à accomplir.

	oui	non	pas tout à fait
1 Vous avez effectué votre bilan personnel et professionnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous vous êtes informé sur :			
2 Les formalités liées aux conditions de séjour à l'étranger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 La situation socioculturelle du pays d'accueil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Les conditions d'emploi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Votre couverture sociale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 La logistique de votre départ et installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Vous avez rédigé votre C.V. et préparé votre entretien en fonction du pays d'accueil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Vous avez réalisé des candidatures spontanées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Vous avez trouvé un emploi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Vous avez établi des contacts avec des personnes du pays d'accueil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 Vous avez estimé les coûts de votre départ et de votre installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 Vous connaissez les conditions et les démarches à effectuer pour votre retour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUELLES CONCLUSIONS en tirez-vous ?

Retournez ce guide pour connaître vos résultats.

Vous avez répondu « non » ou « pas tout à fait » aux questions 1-4-8-9-10 :
Votre recherche d'emploi va être difficile et hasardeuse. Vous risquez d'obtenir un emploi avec des conditions qui ne correspondent pas à vos attentes.

Vous avez répondu « non » ou « pas tout à fait » aux questions 2-5-6-13 :
Vous avez négligé les conditions administratives de votre départ. Il est possible que vous ayez des démarches difficiles, voire coûteuses à effectuer.

Vous avez répondu « non » ou « pas tout à fait » aux questions 3-7-11 :
Votre connaissance du pays d'accueil reste insuffisante. N'hésitez pas à l'approfondir pour favoriser votre insertion.

Vous avez répondu « non » ou « pas tout à fait » à la question 12 :
Vous n'avez pas évalué les aspects financiers d'un départ. Les surprises peuvent être nombreuses.

Si vous avez répondu « oui » à toutes les questions, bravo !
Vous allez pouvoir vous concentrer sur votre voyage et bénéficier pleinement de cette expérience à l'étranger.

Lisez le Dossier pour en savoir plus « Chercher un emploi dans l'Espace Economique Européen »

Ce guide a été réalisé par Colette GAVEN, Conseillère Eures,
et actualisé par la Mission Placement International – Direction Générale de l'ANPE.

DANS LA COLLECTION DES GUIDES POUR AGIR

Je bâtis mon projet professionnel

- Comment élaborer des projets professionnels.
- Comment rechercher et choisir une formation.
- Comment s'imaginer créateur d'entreprise.

J'organise ma recherche

- Comment chercher un emploi à l'international.
- Comment identifier ses savoir-faire et ses qualités.
- Comment s'informer sur les métiers et les entreprises.
 - Comment rechercher un emploi avec anpe.fr
 - Comment réaliser un bon C.V.

Je recherche des offres d'emploi et j'y réponds

- Comment choisir les annonces auxquelles répondre.
 - Comment répondre à une petite annonce.
 - Comment rédiger une lettre de motivation.
- Comment contacter une entreprise, un employeur par téléphone.

Je démarche les entreprises

- Comment faire des candidatures spontanées.
 - Comment sélectionner les entreprises.
- Comment enquêter dans les entreprises et passer des barrages.
- Comment se servir de ses relations et développer son réseau.

Je réussis mon embauche

- Comment réussir un entretien.
- Comment trouver de bons arguments à sa candidature.
 - Comment négocier avec un futur employeur.



Agence nationale pour l'emploi
Le Galilée - 4, rue Galilée - 93198 Noisy-le-Grand Cedex
www.anpe.fr